

BUNGALOW DE HATIËN

HATIËN
Procès-verbaux du Conseil colonial de Cochinchine
Séance du 3 novembre 1914

§ 16 — Construction d'un logement pour l'agent provincial des Travaux publics.
6.000 \$ 00

La province de Hatiën, qui, jusqu'en 1913, ne possédait pas d'agent provincial des Travaux publics, loge provisoirement le surveillant mis à sa disposition, dans l'ancien bungalow construit en torchis et couvert en paillote. Étant donné l'état de vétusté de cette maison qui tombera en ruine d'ici deux ans, il y a lieu de prévoir la construction d'un logement définitif et ce travail ne peut plus être différé. — Un crédit de 6.000 \$ 00 est nécessaire pour ce travail.

CHEZ NOS CONFRÈRES
Les bungalows de Cochinchine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 mai 1924)

À Hatiën, on vient de créer un nouveau bungalow que nous ne connaissons pas encore.

Trois semaines à Phuquôc
(*L'Écho annamite*, 6 mars 1925)

Nous arrivâmes à Duongdong huit heures environ après que nous avions perdu de vue le bungalow du Phao Dài de Hatiën. Par cette belle saison, c'était une bonne traversée, quoique nous ayons quelque peu dansé (pas le *one step* !) à la hauteur de Hon-chao (partie septentrionale de l'île.).

.....

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 459 :
Bungalow. — Hatiën (Cochinchine)
Gérant : Phung-van-Ngoc.

Bungalow de Hatiën
entièrement remis à neuf
(*La Dépêche d'Indochine*, 28 mars 1935)

GÉRANCE EUROPÉENNE

CUISINE SOIGNÉE
E. BERNARD

COCHINCHINE
HA-TIEN
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 décembre 1936)

L'affaire du bungalow à Hatién. — Notre correspondant du Cambodge nous a fait parvenir de nouveaux détails au sujet de cette lamentable affaire de Hatién.

La mort du coolie Ly van Binh a vivement ému la population annamite de la région.

L'Européen que le juge d'instruction de Chaudoc a mis sous mandat de dépôt a eu, vis-à-vis de la victime une conduite inqualifiable. C'est pour essuyer de le faire avouer — un vol de 250 p. ayant été commis dans la soirée au bungalow de Hatién — que M. F.. a « passé à tabac » le dit coolie.

Notre correspondant nous signale que M. F... a été mis et conservé jusqu'à ce jour sous mandat de dépôt.

Sans aucun doute, cette lamentable affaire viendra devant les Assises.

COCHINCHINE
HATIEN
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1937)

Où conduit l'autoritarisme. — Drame français à Hatien. — Brutalement congédiée sur l'ordre de M. Pagès, la gérante du bungalow d'Hatien tente de se suicider. — Deux vieillards jetés à la rue. (*La Dépêche* du jeudi 4 mars 1937). — Le lointain centre d'Hatien possède, malgré son éloignement ou plutôt en raison de son éloignement, un bungalow, installé, comme tous les bungalows de l'intérieur, dans des bâtiments administratifs et dont la gérance est accordée par voie d'adjudication.

Depuis deux ans, la gérance du bungalow d'Hatien était assurée, à la grande satisfaction de tous les usagers, par les époux Bernard. Planteurs, colons, voyageurs, touristes recevaient le meilleur accueil à ce bungalow. Les époux Bernard n'avaient, d'ailleurs, ménagé ni leur temps, ni leur peine, ni leur argent.

Bien que, malgré tout, les passagers fussent rares au bungalow d'Hatien, M. et M^{me} Bernard n'avaient pas hésité, en effet, à contracter quelques dettes pour améliorer le confort. La literie avait été rénovée, le matériel avait été changé et pour que les voyageurs trouvent chez eux bon gîte et bonne table, les époux Bernard avaient installé un groupe électrogène et un frigidaire qui fournissaient lumière et glace aux clients du bungalow .

Ancien chef-comptable des Etablissements Poinsard et Veyret pendant vingt-cinq ans au Tonkin, M. Bernard est actuellement âgé de 70 ans et M^{me} Bernard a 66 ans.

L'exploitation du bungalow d'Hatien était, pour ce ménage de vieillards, ses seules ressources.

Tout allait pour le mieux, lorsque, pour une cause bien indépendante de leur volonté, ces pauvres vieilles gens s'attirèrent récemment la vindicte gubernatoriale.

En décembre dernier, le docteur Grall et sa famille séjournèrent quelque temps au bungalow d'Hatien. Au moment de partir, le Dr Grall régla sa note qui s'élevait à 250 piastres et madame Bernant alla ranger cette somme dans son armoire.

Toute heureuse d'avoir ainsi quelque argent avant Noël, le Jour de l'An et le Têt, ce qui allait lui permettre de faire ses approvisionnements, M^{me} Bernard offrit ensuite le

champagne au docteur Grall et invita M. Furcy, qui installait l'électricité à Hatien, à venir boire avec eux.

Elle alla donc chercher une bouteille de champagne à la cave située près de sa chambre et c'est en remontant qu'elle aperçut, par la porte ouverte de sa chambre, que l'armoire avait été fracturée, que le linge était éparpillé à terre et elle se rendit compte alors que les 250 piastres qu'elle venait de ranger avaient été volées.

Aussitôt, tout le personnel fut appelé. Tous les boys vinrent se présenter, sauf un : le coolie qui faisait habituellement le ménage dans la chambre des époux Bernard.

Interrogés un à un, les domestiques donnèrent des alibis qui furent reconnus véridiques. Betrouve [sic], le coolie, déclara être allé satisfaire un besoin à l'extérieur.

M. Furcy, qui se trouvait là et qui parle couramment l'annamite, demanda au coolie de lui prouver l'exactitude de ses dires, et le coolie le promena dans un cimetière voisin où, bien entendu, il ne fut rien retrouvé.

Le coolie fut alors ramené au bungalow et, interrogé par toutes les personnes présentes, le priant d'avouer. Comme sa mauvaise foi paraissait évidente, M. Furcy lui donna une bourrade et le coolie, en tombant, heurta malencontreusement l'angle d'un mur de la tête et resta étendu à terre, comme un boxeur knock-out.

On le croyait groggy, il fut allongé sous une vérandas et le délégué administratif, qui se trouvait là, ne le fit même pas conduire à l'hôpital, d'ailleurs très éloigné du bungalow.

Le gendarme fut cependant appelé, mais il était alors à la recherche de malfaiteurs qui avaient dérobé des fusils à un poste de milice. L'administrateur, M. Millès-Lacroix, était également absent d'Hatien.

Le lendemain, le corps du coolie mort fut retrouvé dans le jardin du bungalow.

Un magistrat-enquêteur fut désigné et reçut des instructions très sévères de Saïgon.

Malgré celles-ci, il ne put inculper M. Bernard dont les 70 ans et une santé fragile lui interdisaient toute violence. Quant à M. Furcy, il vient d'être admis, la semaine dernière, au bénéfice de la liberté provisoire, après deux mois de détention.

N'ayant été que victimes dans cette triste affaire, M. et M^{me} Bernard ne s'attendaient pas à en subir d'autres conséquences que la perte de leur argent volé. Leur grand âge devait, pensaient-ils, les mettre à l'abri de toute mesure arbitraire, d'autant plus qu'ils donnaient satisfaction à leur clientèle.

C'était mal connaître le régime de vindicte impulsive sous lequel vivons.

En effet, mercredi de la semaine dernière, M. Millès-Lacroix, administrateur de la province de Hatien, recevait les instructions du gouvernement local d'expulser immédiatement et sans délai les gérants du bungalow d'Hatien avant vendredi à midi.

Obéissant aux ordres gubernoriaux, M. Millès-Lacroix ordonna aux époux Bernard d'avoir à vider les lieux avant 48 heures.

Se voyant sans ressources, ayant mis tout leur argent disponible dans l'installation du bungalow, se voyant jetés à la rue avec encore quelques petites dettes à régler, M^{me} Bernard fut littéralement désespérée de la décision gubernoriale.

Comme le nouveau gérant devait arriver dimanche, totalement abattue, cette pauvre vieille de 66 ans tenta, samedi, de se suicider.

À l'insu des siens, elle absorba un poison, mais un de ses domestiques avait vu le geste et, comme la pauvre vieille se tordait dans d'atroces douleurs, un docteur fut immédiatement appelé qui lui donna aussitôt les soins que nécessitait son état et put ainsi la sauver.

Le drame fait maintenant le sujet de toutes les conversations dans la région et la brutale précision gubernoriale, jetant à la rue un couple de vieillards français, suscite de bien tristes commentaires.

COCHINCHINE
L'affaire de Hatién
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 mars 1937)

Il y a, dans ce coin reculé de la Cochinchine, une affaire, une grave affaire, que nous aurions bien voulu nous abstenir d'évoquer.

Cela n'atteint pas encore les proportions de l'affaire Dreyfus, ni de l'affaire Prince, mais patientons.

Quand un accident banal, fort regrettable évidemment, est exploité par des journalistes, congénitalement d'opinion différente, on ne peut prévoir où cela s'arrêtera. Résumons cette triste affaire. Nous sommes à la fin de l'année dernière, quelques jours avant la Noël, au bungalow de Hatién exploité par les époux Bernard, 70 et 66 ans.

Un vol vient d'être commis à leurs dépens, le coolie qui a, ordinairement, accès à la chambre où le vol a été constaté est soupçonné ; il est interrogé par un client du bungalow et, dit-on, tabassé conformément aux règles en vigueur dans toutes les polices du monde civilisé. Il s'affaisse.

Il fait le mort, dit un médecin ; ce n'est rien.

En fait, le lendemain, on le trouvera dans le jardin à côté, passé de vie à trépas.

La presse annamite, précisons, une certaine presse annamite qui ne manque aucune occasion de dresser leurs compatriotes contre les Français. s'empare de ce qui aurait pu n'être qu'un regrettable incident, pour en faire un scandale effrayant, un assassinat qui demande vengeance.

Cette affaire a certainement consterné l'auteur — mais est-il vraiment français ? — qui a déjà fait 2 mois de prison préventive, et les époux Bernard, témoins ayant une certaine responsabilité, puisque cela s'est passé dans leur établissement.

Un quotidien français. il y a quelques jours, s'est emparé de l'incident pour mettre le gouverneur de la Cochinchine en cause, lui reprochant le récent congédiement des époux Bernard, en tant qu'exploitants du bungalow administratif de Hatién.

Nous pensons que s'il est pénible de voir deux pauvres vieux privés de leur dernière chance, après trente ans de séjour en Indochine, il appartient tout de même à l'Administration de prendre les mesures nécessaires pour éviter le retour de faits semblables.

Ceci dit, nous estimons que le communiqué de l'Administration expliquant son point de vue était superflu. C'est un précédent dangereux qui risque de devenir une nécessité en toutes circonstances, sinon le silence risquera d'être faussement interprété.

Nous ne regrettions pas moins que la défense de l'Administration locale ait été présentée par un autre quotidien, le pire, dirons-nous seulement, qui, à côté d'opinions de groupements qui restent et resteront anonymes — nous connaissons la manière — nous fait l'apologie du refus d'obéissance, de la révolte et de l'objecteur de conscience qui assimile le devoir du combattant qui défend son pays à un assassinat.

Merci pour les Anciens Combattants, qui ne pourront que regretter que la liberté de la presse puisse permettre la diffusion de pareilles insanités, sous le couvert d'une hypocrite générosité, est-il besoin de le dire ?

Ajoutons que si cette affaire d'Hatién, assez claire pourtant, a pris une importance exagérée, les lenteurs de la justice y sont pour une bonne part.

COCHINCHINE
L'affaire d'Hatién
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} mai 1937)

Nous avons parlé en son temps de cette douloureuse affaire survenue au bungalow d'Hatién et qui coûta la vie à un coolie employé à ce bungalow et soupçonné d'un vol qui venait de se produire chez le tenancier de ce petit hôtel.

Les inculpés, M. Furcy et M. Bernard, sont passés devant les Assises, mardi dernier.

Notons que l'affaire date du 8 décembre dernier.

Nous ne reviendrons pas sur les circonstances de ce drame qui, dans l'esprit de leurs auteurs, ne devait être qu'une correction. Indiquons que l'autopsie n'a pu révéler les causes de la mort du coolie, le corps et la tête ne portaient aucune trace de coups.

A l'audience, il a été acquis que M. Bernard était un homme bon pour les Annamites. Le champagne absorbé quelques instants avant le drame par MM. Furcy et Bernard est-il à l'origine de la brutalité des coups portés ?

M^e Viviès, qui avait la charge de défendre M. Furcy, a remarquablement plaidé sa cause. Il a détruit la mauvaise impression répandue dans le public par une campagne de presse assez tendancieuse. Il a péremptoirement démontré que les inculpés n'ont jamais eu l'intention de blesser à mort ce malheureux coolie, mais seulement, par quelques sévices, d'obtenir l'aveu de son vol.

La Cour a condamné M. Furcy à 5 années de prison et M. Bernard à 18 mois. Tous deux ont obtenu le sursis ; en outre, les accusés devront payer 1.250 \$ à la veuve et 250 \$ au père de la victime.

Le jugement de la Cour semble avoir été bien accueilli par tous et a apaisé les esprits.

Haïtien [*sic : Hatién*]

(Les Annales coloniales, 13 décembre 1937)

Dès le bac de Tinh-Bien, à 35 kilomètres dans l'ouest de Chaudoc, l'auto quitte la Cochinchine, pour, entrer en Cambodge. Le pays Khmer commence, avec ses bonzeries ombragées et fleuries, ses pagodes aux toits cornus, ses tombeaux aux coupole effilées en hautes pointes, ses théories de bonzes mendiant, ses pittoresques chars à bœufs, ses défilés de femmes aux têtes rases et aux poitrines orgueilleuses. Le paysage lui-même se modifie : le riz flottant de la plaine des Joncs fait place au riz de montagne repiqué à la main, puis à la grande forêt. Les premiers pnoms apparaissent, pitons monolithes dont la surrection brusque étonne, vue de la route par une échappée entre les arbres. Des tribus de singes en occupent les corniches et les anfractuosités et le bruit même de l'auto n'interrompt point leurs jeux bruyants : ils y sont habitués. De loin en loin, un village perdu dans la verdure pousse, jusqu'à la route comme des antennes, quelques paillotes sous lesquelles on vend des noix de coco, des pommes cannelles, des sodas, et de l'essence Shell. Puis, à un détour de route que surplombe un immense massif de roches éboulées, Hatién apparaît, assoupies ous les cocotiers, au bord de son golfe tranquille.

Un ancien poste militaire transformé en hôtellerie (un bungalow comme l'on dit) accueille le voyageur. De sa terrasse qu'ombragent des banians séculaires, le regard embrasse toute la baie, ses îlots sombres et ses jonques silhouettées à contre-jour sur le ciel éblouissant. On déjeune là de coquillages et de bouillabaisse, à. l'aplomb de l'eau qui miroite, sous le soleil de midi — des parfums errent au gré d'une brise lente — cependant qu'un boy empressé et silencieux s'affaire à servir.

Entre la rue des Cocotiers et le boulevard, au bord de l'eau, s'ouvre le marché. C'est là principalement que se négocie l'écailler. Mais il n'est point de paillote dans Hatién devant laquelle on ne voit, pendues par le cou, les tortues sécher au soleil. Certaines seront vendues telle quelles et, naturalisées, iront orner quelques salons coloniaux. Les autres, leurs carapaces débitées en plaquettes et traitées au feu, seront converties en

éventails, porte-cigarettes, coupe-papiers, services de fumeurs, etc., et prendront le chemin des boutiques de Saïgon, de Phnompenh ou d'ailleurs.

Ce rivage de Hatién, le spectacle de cette mer « souvent agitée et bondissante autour de rochers rugueux, incrustés de coquillages, qui s'avancent loin dans les flots » a eu son poète, un docteur de chez nous, conquis par la douceur de ce coin de monde, au-point d'y fixer sa vie et sa mort. Converti au bouddhisme, il tenta de traduire en langage d'Occident cette sagesse du Bouddha et cette science du bonheur auxquelles l'avait initié « une amie d'Extrême Asie, toujours plus chère à son âme ». L'ombre frêle de cette amante spirituelle rôde ici, un peu mystérieuse, sur les récifs, au bord des flots calmes elle fut une de ces silhouettes jolies comme on en entrevoit tant dans la paix des pagodes ou au détour des sentiers fleuris d'hibiscus, en Cambodge.

... Et dans la torpeur chaude où s'alourdissent les palmes sur leurs stipes, où se ferment les seuils sur le sommeil des gens et des choses, où la mer elle-même s'alanguit autour des récifs déchiquetés par ses colères, on se sent gagné par un apaisement très doux, par une sage paresse qui invite à demeurer là, dans un recueillement pieux ou une rêverie de poète, loin du monde tumultueux des affaires, des moteurs et des guerres, dans le rayonnement de ce « sourire aux yeux clos » qui baigne de sa divine bienveillance l'antique pays Khmer.
